



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

**Séance du 14 décembre 2023 à 14H**

---

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 8 décembre 2023 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

**Etaient présents :**

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente – Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente – Mme Dominique VIGNESOULT - M. Stéphane SABATHIER - M. Jean Eude D'ACHON – Mme Evelyne WACOGNE – M. Lionnel BOTTIN - Mme Claude BARSOTTI - M. Didier QUENOUILLE (présent pour la présentation de l'audit) - Mme Sophie MOITIE - M. Guy De la BROUSSE

**Etaient excusés :**

M. Didier QUENOUILLE (pour les délibérations) - M. Pascal BULTEZ – Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS - Mme Marie BONHOMME (démission)

**Secrétaire de séance :**

M. Christophe DESCHEPPER

---

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2023

Présentation de l'audit organisationnel,

**DELIBERATIONS**

1. Adoption du budget primitif du Budget principal du CCAS - année 2024,
2. Adoption du budget primitif du Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile » du CCAS - année 2024,
3. Autorisation donnée au comptable public pour le prélèvement sur le fonds de réserve,
4. Admission en non-valeur - Budget principal - année 2023,
5. Admission en non-valeur - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » année 2023,
6. Encaissement de dons – année 2023,
7. Fixation des tarifs des prestations de repas pour les seniors trouvillais : portage de repas à domicile et accueil au restaurant de la résidence Villa Médicis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
8. Fixation des redevances de la résidence autonomie et des loyers de la Villa « La Roseraie », fixation des montants du dépôt de garantie et du tarif de télé assistance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
9. Attribution des aides aux séjours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

10. Fixation du tableau des effectifs - année 2024,
11. Autorisation de créer des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – service aide à domicile – année 2024,
12. Autorisation d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale – année 2024,
13. Actualisation du règlement d'attribution des titres restaurant,
14. Actualisation du règlement du temps de travail des agents de la Ville et du CCAS,
15. Actualisation des modalités d'attribution de la participation à la protection sociale complémentaire santé,
16. Actualisation du règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service et de fonction.

## Informations

Information sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.

## SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

<p><b>Procès-verbal adopté à l'unanimité</b></p>	<p><b>Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2023</b></p>
<p><b>Présentation de l'audit organisationnel</b></p>	<p>Madame la Présidente introduit l'audit organisationnel présenté par la société Calia Conseil. Elle précise qu'elle a sollicité cet audit organisationnel du CCAS car les agents étaient débordés de travail suite à un absentéisme conséquent.</p> <p>Cloé COUSSAU de Calia Conseil présente le diagnostic réalisé et les pistes d'amélioration envisagées. Un travail sur les fiches de postes a été engagé ainsi que sur l'organisation avec la mise en place d'un nouvel organigramme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de 3 services (Personnes âgées/service social et service logement intégrant la gestion de la résidence autonomie)</li> <li>- Une cellule d'accueil et d'appui aux services</li> <li>- Création d'un poste de chargé de projet</li> <li>- Service comptabilité rattaché à la Ville pour assurer la continuité de service, comme pour les ressources humaines.</li> </ul> <p>L'objectif est d'améliorer les processus. Le chargé de projet a pour mission notamment de réaliser l'analyse des besoins sociaux sur le territoire communal afin de penser la ville de demain et répondre aux nouveaux besoins de la population. Mme Guillon indique que ce chargé de projet travaillera aussi sur la mise en place d'une mutuelle communale.</p> <p>Madame la Présidente et Monsieur SABATHIER soulignent l'importance de cette analyse des besoins sociaux. Monsieur SABATHIER demande si ce nouvel agent sera recruté en externe ou en interne. Madame la Présidente précise que cela n'est pas encore décidé.</p>

	<p>Monsieur D'ACHON demande s'il y a eu des entretiens individuels avec les responsables de service dans le cadre de cet audit, ce qui est confirmé, et comment les agents ressentent cet audit.</p> <p>Madame la Présidente indique que les retours sont plutôt positifs même s'il y a de l'inquiétude sur les fiches de poste. Les agents ont demandé de l'aide car suite aux absences conséquentes, chacun devait compenser les absences et allait donc au-delà de ces fonctions d'origine.</p> <p>Madame la Présidente précise que « cela les rassure d'avoir été entendues », « elles sont ravies d'avoir été écoutées » suite aux difficultés et absences, « elles ont eu un sentiment d'abandon ». Le cabinet Calia Conseil indique qu'il y aura une phase d'adaptation avec l'évaluation des temps de travail et la prise de responsabilités. Chaque responsable sera désormais chargé de son budget.</p> <p>Cet audit permet une méthodologie intellectuelle avec une remise en question et une évolution des pratiques. Il est nécessaire de donner du sens, de valoriser les métiers et clarifier les fiches de poste. Messieurs SABATHIER et D'ACHON soulignent l'intérêt de cette démarche.</p> <p>Madame la Présidente précise que ce travail va se poursuivre en échangeant avec les agents sur leur fiche de poste.</p>
<p><b>2023.55</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Adoption du budget primitif du budget principal du C.C.A.S. Année 2024</b></p> <p>Madame la Présidente présente le budget principal en précisant qu'il est conforme à la dernière présentation faite lors du débat d'orientation budgétaire.</p>
<p><b>2023.56</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Adoption du budget primitif du budget annexe « résidence autonomie et aide à domicile » du C.C.A.S.-Année 2024</b></p> <p>Madame la Présidente présente le budget annexe en précisant qu'il est conforme à la dernière présentation faite lors du débat d'orientation budgétaire.</p>
<p><b>2023.57</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Autorisation donnée au comptable public pour le prélèvement sur le fonds de réserve</b></p>
<p><b>2023.58</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Admission en non-valeur budget principal année 2023</b></p> <p>Il est précisé que ces admissions en non-valeur font suite au décès du locataire et en l'absence de succession.</p>
<p><b>2023.59</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Admission en non-valeur budget annexe « résidence autonomie et aide à domicile » année 2023</b></p> <p>Il est précisé que ces admissions en non-valeur font suite au décès du locataire et en l'absence de succession.</p>
<p><b>2023.60</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Encaissement de dons année 2023</b></p>
<p><b>2023.61</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Fixation des tarifs des prestations de repas pour les seniors trouvillais : portage de repas à domicile et accueil au restaurant de la résidence Villa Médicis à compter du 1er janvier 2024</b></p>

	Un débat s'instaure sur les coûts du portage de repas et le prix payé par les clients selon leurs revenus. Il est convenu de garder cette présentation des tarifs.
2023.62 Adopté à l'unanimité	Fixation des redevances de la résidence autonomie et des loyers de la Villa « la Roseraie », fixation des montants du dépôt de garantie et du tarif de télé assistance à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024
2023.63 Adopté à l'unanimité	Attribution des aides aux séjours à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024
2023.64 Adopté à l'unanimité	Fixation du tableau des effectifs année 2024
2023.65 Adopté à l'unanimité	Autorisation de créer des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité service aide à domicile année 2024
2023.66 Adopté à l'unanimité	Autorisation d'adhésion au Comité National d'Action Sociale année 2024
2023.67 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement d'attribution des titres restaurant
2023.68 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement du temps de travail des agents de la ville et du C.C.A.S.
2023.69 Adopté à l'unanimité	Actualisation des modalités d'attribution de la participation à la protection sociale complémentaire santé
2023.70 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service et de fonction
	Information sur les décisions prises par la Présidente- marchés publics
<b>Fin de séance 15h10</b>	

Pour extrait certifié conforme


  
 La Présidente,  
*Sylvie de Gaetano*  
 Sylvie de GAETANO

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune [WWW.trouville.fr](http://WWW.trouville.fr) le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

**ANNEXE**

**EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS**